

## Barème Honoraires

### MAISONS/ APPARTEMENTS

	% Honoraires TTC à la charge du vendeur
Forfait jusqu'à 30 000€	3 500€
De 30 001€ à 50 000€	10 %
De 50 001€ à 100 000€	7 %
De 100 001€ à 249 999€	6,2 %
De 250 000€ à 300 000€	5,9 %
De 300 001€ à 349 999€	5,5 %
Au delà de 350 000€	5 %

### TERRAINS

	% Honoraires TTC à la charge du vendeur
Jusqu'à 45 000€	10 %
De 45 001€ à 100 000€	7,5 %
De 100 001€ à 250 000€	6 %
Au delà de 250 000€	5 %

### LOCATIONS

LOCATIONS - Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)			
Entremise et négociation	90 €	Du loyer annuel hors charges	Charge bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail <sup>(2)</sup>	10 % TTC <sup>(1)</sup>		A charge
État des lieux Location <sup>(2)</sup>	150€ TTC <sup>(1)</sup>		50 % Bailleur 50 % Preneur

<sup>(1)</sup> TVA au taux en vigueur de 20 % incluse - <sup>(2)</sup> Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

**ESTIMATION.....200€ TTC**

Les taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 % - L'agence ne reçoit aucun fond ou valeur en dépôt.  
Les honoraires seront arrondis à la centaine d'euros la plus proche.

Honoraires à compter du 31/05/2019